



## Démarches pour travailler chez mon voisin allemand

-----  
Par ricardon

bonjour,

j'ai fait la connaissance de mon nouveau voisin qui est domicilié dans ma commune depuis trois ans. IL m'a demandé lors de notre première rencontre, si je pouvais travailler pour lui . IL souhaiterait que je fasse les travaux de coupe de haie, d'arbustes et d'arbres qui sont chez lui. IL a tout le matériel nécessaire pour effectuer ces travaux mais comme il a des problèmes de santé, il ne peut plus les faire. je ne suis pas un professionnel des espaces verts mais dans mon ancienne maison, j'avais l'habitude de m'occuper de la coupe des haies et des arbres qui étaient sur mon terrain. J'ai du déménager dernièrement pour m'installer dans un autre petit village dans le grand ouest. J'ai changé de région. Avant d'accepter son offre, j'aimerais connaitre les formalités administratives pour effectuer que quelques heures par an de travail de coupe chez mon voisin allemand. je vous en remercie d'avance

-----  
Par yapasdequoi

Bonjour,  
Que votre voisin soit allemand ou autre nationalité importe peu.

Renseignez vous sur le CESU et c'est votre voisin employeur qui devra vous déclarer.

[url=https://www.cesu.urssaf.fr/info/accueil/s-informer-sur-le-cesu/tout-savoir/le-cesu-pour-quelles-activites.html]https://www.cesu.urssaf.fr/info/accueil/s-informer-sur-le-cesu/tout-savoir/le-cesu-pour-quelles-activites.html[/url]

Mais si vous faites autre chose que du "petit jardinage" il vous faudra plutôt un statut d'auto-entrepreneur.

[url=https://www.autoentrepreneur.urssaf.fr/portail/accueil.html]https://www.autoentrepreneur.urssaf.fr/portail/accueil.html[/url]